



Cas pratique : vol sur parking (responsabilité / obligation)

Par **sheneneh**, le **21/02/2017** à **11:31**

Bonjour,rrnrn Lors d'un vol de voiture sur le parking d'une station service se situant sur une aire d'autoroute, avec enplus dans la voiture des valises et des bijoux, est-il possible de se retourner contre la station service en invoquant un manquement à son obligation de sécurité ? Ou bien n'est-elle pas responsable ?rrnrnJ'ai vu que les hôtels pouvaient être retenus responsables pour un vol commis sur leur parking censé être surveillé mais je n'ai pas trouvé ce qui concerne les magasin ou aires d'autoroute.rrnrnMerci d'avoir prêté attention à ce message.rrnrnCordialement :)

Par **chaber**, le **21/02/2017** à **15:24**

bonjourrrnrnla responsabilité des hôtels n'est pas étendue aux stations service d'autoroutes.rrnrnIl ne vous reste plus qu'à faire une déclaration à votre assureur en vérifiant votre contrat concernant les marchandises transportées. Si couvertes il y a une limitation pour le montant

Par **morobar**, le **21/02/2017** à **16:09**

En outre la mise en cause de la responsabilité de l'hôtel n'est pas systématique.rnEn effet lorsque le parking est ouvert à la circulation publique, l'hôtel ne sera responsable que s'il prétend assurer une surveillance.rnLe problème du parking d'autoroute, même aux abords de

la station-service est identique aux parking de grandes surfaces.

Par **sheneneh**, le **21/02/2017 à 17:32**

Merci beaucoup pour vos réponses.
Du coup à moins qu'il soit indiqué que le parking est surveillé, la station service (ou grande surface dans les autres cas) n'est aucunement responsable et n'a aucune obligation de sécurité si j'ai bien compris ?
Merci :)

Par **morobar**, le **21/02/2017 à 18:00**

Oui,
Il faut alors démontrer une faute de sa part, par exemple si le voleur est un des employés de la station.
Par ailleurs, pour le parking d'une GS, si votre voiture subit des dégradations manifestement provoquées par un des chariots à disposition, vous pouvez demander l'établissement d'un constat amiable.

Par **sheneneh**, le **21/02/2017 à 18:19**

Ok j'ai compris, merci beaucoup :)